



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Samedi 10 octobre : Manifestation nationale pour faire reculer la ministre

Obtenir l'abrogation de la Réforme du collège ouvrirait une brèche pour obtenir l'abandon de la réforme des rythmes scolaire et de la loi de Refondation

Le 17 mai, le 11 juin, puis le 17 septembre, les organisations syndicales du 2nd degré ont appelé les enseignants du 2nd degré à la grève pour l'abandon de la réforme du collège.

Face au mépris affiché par la ministre de l'Education nationale qui refuse d'entendre les personnels, 14 organisations syndicales du 2nd degré (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNALC- FGAF, SNCL-FAEN, CNGA, A&D, CFE-CGC, SNUEOP-FSU) appellent à une manifestation nationale à Paris le samedi 10 octobre 2016 pour l'abrogation de cette réforme.

A chaque reprise, le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, a appelé les enseignants du 1^{er} degré à s'associer à ces mouvements de grève. Le SNUDI-FO considère que faire reculer la ministre de l'Education nationale sur la réforme du collège serait un premier coin enfoncé pour obtenir l'abrogation de la loi de refondation Peillon, les décrets sur les rythmes scolaires et les PEdT.

C'est pourquoi le SNUDI-FO avec sa fédération la FNEC FP-FO, appelle les personnels du 1^{er} degré à participer à cette manifestation.

Réforme du collège, réforme des rythmes scolaires, loi de refondation, une même logique : la territorialisation !

Depuis deux ans, les PE subissent la réforme des rythmes scolaires qui organise la confusion scolaire/périscolaire, favorise les ingérences municipales dans le fonctionnement des écoles et la pédagogie, et place les PE sous la tutelle des collectivités avec le PEdT ...

Pire encore, depuis la rentrée, la généralisation des PEdT initiée par la ministre place les municipalités en position de donneurs d'ordre vis-à-vis des enseignants, ce qui les conduit à multiplier les intrusions de plus en plus pressantes et de plus en plus injonctives, au mépris du respect des garanties statutaires élémentaires des Professeurs des Ecoles.

Ainsi dans un département, la directrice des affaires scolaires d'une commune écrit directement aux écoles pour « identifier les salles de classes » « qui seront réquisitionnées pour les clubs d'activités ».

Dans une autre commune, la coordonnatrice du périscolaire sur chaque école exige des enseignants d'obtenir « deux salles de classes chaque soir pour les NAP » et « menace les enseignants de "prendre de force les salles" si elles ne lui sont pas attribuées ».

.../...

.../...

Ailleurs, l'adjoint chargé des affaires scolaires déclare aux animateurs que «*les classes ne sont plus des frontières*». Il propose aux enseignants d'assurer le service de cantine bénévolement.

A l'autre bout de la France, un comité d'agglomération écrit aux directeurs d'école pour annoncer sa venue pour présenter «*Le Programme de réussite éducative*» et préciser «*le rôle que vous pouvez y jouer*».

Dans toute la France, que ce soit en matière d'horaires scolaires décidées par les municipalités, d'int-rusion dans la pédagogie ou encore d'utilisation des locaux ..., c'est la territorialisation, la création de règles locales contre le droit national qui sont en train d'être imposées par la ministre aux enseignants du 1^{er} degré, contre leurs garanties statutaires.

Le SNUDI-FO considère que la réforme du collège, qui conduit au renforcement de l'autonomie des établissements et du pouvoir des conseils d'administration, donc du pouvoir des élus locaux, est le pendant de la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré.

C'est pourquoi le SNUDI-FO considère que les enseignants du 1^{er} degré doivent être aux côtés des professeurs du 2nd degré pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège.

Le SNUDI-FO propose aux autres syndicats du 1^{er} degré de s'associer à l'appel à manifester.

**Les PE ne veulent pas de la réforme des rythmes scolaires
comme les professeurs ne veulent pas de la réforme du collège.**

**TOUS nous voulons garder notre statut de fonctionnaire d'Etat.
Parce que nous voulons l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires,
nous manifesterons pour l'abrogation de la réforme du collège**

Tous à Paris, le 10 octobre
13h30 de Port-Royal au ministère de l'Education nationale

- ▶ Le SNUDI-FO invite les PE à participer massivement aux RIS pour s'inscrire à la manifestation nationale.
- ▶ Il les invite à cette occasion à faire remonter au SNUDI-FO toutes les atteintes aux garanties statutaires liées à la réforme des rythmes scolaires afin d'intervenir systématiquement.

Montreuil, le 29 septembre 2015